

Solutions hivernales – Solutions de rechange aux sels de voirie

Pratiques de manipulation des sels de voirie visant à protéger l'eau potable

Sels de voirie : notions élémentaires

Les sels de voirie se dissolvent dans l'eau pour former une saumure dont le point de congélation est inférieur à celui de l'eau. Ils sont souvent utilisés pour rendre la circulation plus sécuritaire.

Bien qu'ils soient fort utiles à notre sécurité sur les routes glacées, les sels de voirie peuvent avoir des effets dommageables s'ils atteignent nos sources d'eau potable. Ils contiennent du sodium et du chlorure, des éléments difficiles à éliminer qui peuvent contaminer l'eau potable. Les sels de voirie affectent non seulement les eaux de surface et les réserves d'eaux souterraines, mais aussi la végétation, la vie aquatique, la faune et les sols.

La protection de nos sources d'eau potable est le premier pas à faire pour nous assurer que les générations futures auront accès à une eau propre et saine.

Quand les sels de voirie présentent-ils une menace?

L'épandage, la manipulation et l'entreposage des sels de voirie dans certaines zones vulnérables constituent une menace pour les sources d'eau potable en vertu de la *Loi de 2006 sur l'eau saine de l'Ontario*.

Dans la Ville d'Ottawa, les sels de voirie ne sont habituellement pas épandus à proximité des sources d'eau potable municipales. Toutefois, aux endroits où l'utilisation future ou actuelle de sels de voiries pourrait constituer une menace importante pour l'eau potable, la Ville et le ministère des Transports ont l'obligation de mettre en œuvre les mesures de protection de l'eau potable prescrites dans le Plan de protection des sources.

Que puis-je faire?

- Optez pour d'autres produits de déglaçage ou pour des produits, comme du sable ou de la litière à chat, qui améliorent la traction.
- Utilisez les quantités indiquées sur l'emballage des produits de déglaçage.
- N'épandez pas de sels de voirie lorsque la température extérieure est inférieure à -10 °C, car ils n'auront aucun effet.
- Pelletez la neige proactivement et n'utilisez les sels de voirie que sur des surfaces glacées.
- Orientez les tuyaux de descente pluviale pour éviter les écoulements d'eau dans les allées et les entrées, car vous préviendrez ainsi la formation de glace.
- Entassez la neige de façon que l'eau de fonte ne s'écoule pas dans les allées et les entrées.
- Portez des chaussures conçues pour la neige et la glace pour réduire les risques de chute et de glissade.
- Installez des pneus d'hiver sur votre véhicule.
- Prévoyez plus de temps pour vos déplacements durant l'hiver, car vous préviendrez ainsi les chutes, les glissades et les accidents.



Les renseignements contenus dans la présente fiche d'information sont fournis par la Région de protection des sources de Raisin-Nation Sud.

